

LA FORMATION EDUCATEUR JEUNES ENFANTS EN APPRENTISSAGE

IRTS Nouvelle - Aquitaine



Droits et devoirs de l'apprenti(e)

- **C'est un contrat de travail** conclu entre un employeur et un salarié.
- Son **objectif** est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.
- Le **temps de travail** de l'apprenti-e est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le mode en temps partiel est exclu.

- **Quel âge?**
- Jeunes âgés de 16 à 30 ans
- Des dérogations à ces limites d'âge sont possibles :
 - apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu en apprentissage,
 - personnes ayant un projet de création d'entreprise ou de reprise nécessitant le diplôme ou titre visé,
 - Les travailleurs handicapés auxquels, de par leur statut, la limite d'âge ne s'applique pas


Apprentissage = 2 interlocuteurs

- Le CFA: **l'ADAPSSA**

16 rue du Petit Sol
24100 BERGERAC

Tel : 0553740216

Mail : accueil@cfa-adapssa.fr


 votre interlocuteur pour toutes questions en lien avec les contrats d'apprentissage

- L'UFA : **l'IRTS Aquitaine**

9 avenue François Rabelais
33401 TALENCE

Tel : 0556842023

Mail : f.lamarque@irtsaquitaine.fr

 votre interlocuteur pour toutes questions en lien avec :

- La sélection : t.delamare@irtsaquitaine.fr
- La facturation: s.junca@irtsaquitaine.fr
- La pédagogie : m.chevalier@irtsaquitaine.fr

Les admissions ^{1/4}

- 2 périodes pour les futurs apprentis :
 - Inscription en janvier :
 - Le candidat est en possession d'une proposition de contrat :
Sa position sur liste d'aptitude (liste principale + liste complémentaire) lui permettra d'entrer en formation. Entrée en apprentissage.
 - L'étudiant n'est pas en possession d'une proposition de contrat :
Le candidat a la possibilité de s'inscrire en sélection en voie directe et de présenter un contrat d'apprentissage jusqu'au jour de la rentrée scolaire pour envisager une entrée en apprentissage.
 - Inscription en septembre :
 - Le candidat ne s'est pas présenté en janvier mais il est en possession d'une proposition de contrat. Il a la possibilité de s'inscrire à une sélection spécifique apprentissage entre juillet et novembre 2017 (lundi 3 Juillet 2017)
 - Frais de sélection payés par l'employeur : 148€
 - Entrée en apprentissage

Les admissions ^{2/4}

- **L'épreuve écrite (admissibilité) :**

- Elle est destinée à vérifier les capacités d'analyse et de synthèse et d'expression écrite des candidats
- Elle se compose d'une analyse de texte. Les copies sont anonymes et notées sur 20, durée 2h00, maximum).

(Dispense de l'épreuve écrite d'admission : Les candidats titulaires d'un diplôme en travail social de niveau III, de L3 du départements des sciences de l'homme de Bordeaux et les Lauréats de l'Institut du service civique sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité)

Les admissions ^{3/4}

- **L'épreuve orale (admission) :**
 - Les personnes déclarées admissibles à la suite des épreuves écrites passent les épreuves orales destinées à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

Les admissions 4/4

- **L'épreuve orale d'admission. Elle se compose :**
- **1 entretien de motivation :**
 - un entretien avec un professionnel diplômé éducateur de jeunes enfants et un formateur (durée : 20 mn, maximum). Cet entretien donne lieu à une évaluation sur une échelle de 0 à 20, par chacun des intervenants.
- **2 entretiens d'adaptation:**
 - un entretien (durée : 20 mn, maximum) avec un psychologue qui évalue l'adaptation de la personne aux attendus du métier et aux contre-indications éventuelles (de 0 à 20 en note entière)
 - un entretien (durée : 20 mn, maximum) avec un professionnel, qui évalue les capacités d'adaptation aux conditions d'exercice du métier (de 0 à 20 en note entière)

1A	Année 2017												Année 2018																																								
Promo	AOUT			SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE			DECEMBRE				JANVIER				FEVRIER				MARS				AVRIL				MAI				JUN				JUIL				AOUT						
2017	28	04	11	18	25	02	09	16	23	30	06	13	20	27	04	11	18	25	01	08	15	22	29	05	12	19	26	05	12	19	26	02	09	16	23	30	07	14	21	28	04	11	18	25	02	09	16	23	30	06	13	20	
EJE					SD		C																																														
					35	35	35	35	35		35	35	35			14																																					

- Semestre 1 : sept 2017 à janv 2018
 - axé sur le domaine DC4, « dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales »
 - objectif : positionner d'emblée l'intervention de l'EJE dans son contexte sociopolitique et sociétal

- Semestre 2 : fev 2018 à aout 2018
 - axé sur DC2 « action socio-éducative auprès du jeune enfant »
 - avec 8 semaines de stage hors-employeur
 - Objectif : construire l'intervention professionnelle de l'EJE auprès du jeune enfant et la démarche de projet éducatif

2A	Année 2018												Année 2019																																														
	Promo	AOUT	SEPTEMBRE				OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE				JANVIER				FEVRIER				MARS				AVRIL				MAI				JUN				Juillet				Aout												
2017	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19							
EJE			TE			DS																																																					
		35	35	35	35			21					14		14	14	35			35	35	35	35			35						28		35	28	28								28															

- **Semestre 3 : de sep 2018 à janv 2019**
 - Poursuite du DC2
 - 2^{ème} stage hors employeur de 8 semaines
 - Objectif : élaborer et mettre en œuvre l'intervention socio-éducative auprès du jeune enfants

- **Semestre 4 : de fév 2019 à juillet 2019**
 - Axé sur les DC3 « communication professionnelle »
 - Objectif : développer ses compétences à travailler en équipe et à communiquer avec les parents.

3A	Année 2019															Année 2020																																													
Promo	AOUT	SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE					DECEMBRE					JANVIER					FEVRIER					MARS					AVRIL					MAI					JUN					Juillet					Aout				
2017	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18									
EJE																																																													
				14			14		14				14						14			14			14	14					21			21	8																										

- **Semestre 5 : de sept 2019 à janv 2020:**
 - Axée sur DC1 « accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille »
 - Objectif : mettre en œuvre et affirmer son positionnement professionnel d'EJE

- **Semestre 6 : de fév 2020 à juillet 2020**
 - Axé sur la valorisation des compétences acquises tout a long de la formation
 - Objectif : préparer les épreuves finales du certification


L'accompagnement pédagogique spécifique

- L'IRTS a créé des espaces pédagogiques pour accompagner au mieux l'apprenti(e) et son maître d'apprentissage :
 - Une rencontre tripartite en début de formation pour présentation de la formation
 - Des espaces d'échanges de pratiques d'accompagnement pour les maîtres d'apprentissage
 - Un bilan annuel tripartite (apprentie(e), maître d'apprentissage, formateur suivi de formation)
 - Des visites de stage « hors employeur »
 - Des espaces de soutien par les pairs (inter-année et inter-promotion) pour les apprentis

Estimation des couts pédagogiques

- **1^{ère} année de formation / sept,2017 – juin 2018:**


- De septembre 2017 à décembre 2017 : $294\text{hx}13\text{€} = 3822\text{€}$
- De janvier 2018 à juin 2018: $407\text{hx}13\text{€} = 5291\text{€}$

 il faut soustraire 2628,34€ (aide ADAPSSA)

 soit un cout total pour la 1^{ère} année **6484,66€**

- **2^{ème} année de formation – sept,2018 – juin 2019 :**

- De septembre 2018 à décembre 2018 : $238\text{hx}13\text{€} = 3094\text{€}$
- De janvier 2019 à juin 2019 : $385\text{hx}13\text{€} = 5005\text{€}$

 il faut soustraire 2628,34€ (aide ADAPSSA)

 soit un cout total pour la 2^{ème} année **5470,66€**

Les couts des salaires mensuels (au 01/01/2017)

1^{ère} année en contrat d'apprentissage		
De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	A partir de 21 ans
25% du SMIC	41% du SMIC	53% du SMIC
370,07 €	606,91 €	784,54 €
2^{ème} année en contrat d'apprentissage		
De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	A partir de 21 ans
37% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
547,70 €	725,33 €	962,18 €
3^{ème} année en contrat d'apprentissage		
De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	A partir de 21 ans
53% du SMIC	65% du SMIC	78% du SMIC
784,54 €	962,18 €	1154,61 €

<http://www.contratdapprentissage.fr/salaire-apprenti.php#salaire%202017>

Les aides du Conseil Régional aux apprentis

- Des aides pour le transport domicile –CFA
- Des aides pour l'hébergement , un système de logement chez l'habitant (association « Un, Deux, Toit »)
- Des aides à la restauration sur place
- Le fonds d'aide aux apprentis (ex: stage à l'étranger)



1 seul site internet : <http://apprentissage.aquitaine.fr/>

- ! Le contrat d'apprentissage ouvre droit , suivant la situation personnelle de l'apprenti(e), à la **prime d'activité**
<https://www.youtube.com/watch?v=0BdRv03WS2M&feature=youtu.be>

Les formations pour maitre d'apprentissage

Collectivités territoriales

- Le CNFPT reste votre premier interlocuteur

➔ un lien pour des informations supplémentaires

http://cnfpt.com/sites/default/files/guide_maitre_apprentissage.pdf?gl=NjliOGJkMzl

Associations , entreprises

- L'ADAPSSA met en place sur l'ensemble du territoire une formation comprenant 2 modules :

- Module 1 « Tuteur de proximité : les bases » (40 heures) ,
- Module 2 «spécifique maitre d'apprentissage » (40 heures), correspondant aux dispositifs réglementaires, administratifs et pédagogiques particuliers à la formation d'apprentis-salariés dans le secteur social et médico-social

➔ contact à l'IRTS Aquitaine : l.bordessoules@irtsaquitaine.fr